

2024



LG Electronics Canada

.....

Rapport sur la lutte contre
le travail forcé dans
les chaînes d'approvisionnement
canadiennes 2024

Life's Good.

Table des matières

01

02

03

04

05

06

07

08

09

01 INTRODUCTION

Le présent document constitue le premier rapport de LG Electronics Canada inc. (LGECI) sur les mesures que nous prenons pour réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, reflétant ainsi notre détermination à suivre nos valeurs et à créer une « vie meilleure pour tous ». En tant qu'entreprise axée sur la clientèle, le respect des droits de la personne est essentiel dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement, et nous continuons à nous inspirer de notre philosophie de **gestion Jeong-Do**, qui repose sur une gestion centrée sur les personnes et sur la création de valeur pour la clientèle.

LGECI reconnaît qu'il existe toujours un risque de violation des droits de la personne lié aux fournisseurs et aux autres parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la responsabilité qui lui incombe de lutter contre ce risque. Depuis 2006, notre société mère, LG Electronics inc. (LG), publie un **rapport sur le développement durable** qui décrit les objectifs, les activités et les performances de l'entreprise en matière d'initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En août 2023, LG a déclaré son **plan pour une vie meilleure pour 2030**, qui met l'accent sur la mise en œuvre d'initiatives stratégiques ESG, y compris le renforcement de la gestion des risques ESG que présente la chaîne d'approvisionnement. Les principales mesures sont les suivantes :

- La certification du système de gestion ISO pour les sites de production;
- L'augmentation du nombre de vérifications sur place pour les principaux fournisseurs (au moins une fois tous les trois ans) et le renforcement de la présence d'experts sur chaque site;
- L'amélioration de l'auto-évaluation des fournisseurs secondaires et de la prestation de conseils aux fournisseurs;
- Le renforcement d'un système d'évaluation intégrant des facteurs ESG lors de l'enregistrement d'un nouveau fournisseur;
- Le maintien d'une proportion d'activités à risque élevé de 0,5 % ou moins pour les facteurs d'auto-évaluation des fournisseurs.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

01 INTRODUCTION

Pour l'avenir, LG reste concentrée sur la réalisation de ces initiatives stratégiques. Le présent rapport explique les progrès que nous avons réalisés pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en déclarant* :

1. Les mesures prises au cours de l'exercice financier précédent de LGECI pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par LGECI, ou de biens importés au Canada par LGECI;
2. La structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de LGECI;
3. Les politiques et les procédures de diligence raisonnable de LGECI en matière de travail forcé et de travail des enfants;
4. Les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de LGECI qui présentent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque;
5. Les mesures prises par LGECI pour lutter contre le travail forcé ou le travail des enfants;
6. Les mesures prises par LGECI pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement;
7. La formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants;
8. La façon dont LGECI évalue sa capacité à garantir l'absence de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.



Nous continuons à travailler au renforcement de notre conformité en matière de facteurs ESG en améliorant nos pratiques de gestion des risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, et nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques commerciales afin de créer une « vie meilleure pour tous », y compris pour notre clientèle, notre personnel, nos fournisseurs, nos investisseurs, nos partenaires commerciaux, les collectivités locales et l'environnement.

Nous nous efforçons de tirer des leçons de la rétroaction externe afin d'améliorer notre réponse au travail forcé, et nous accueillons les commentaires sur notre rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements ou fournir des commentaires, écrivez-nous à l'adresse sustainability@lge.com.

Dans le présent rapport, les références à « LG » ou à « LG Electronics » renvoient à la société mère de LGECI, LG Electronics inc. Les références à LGECI renvoient à LG Electronics Canada inc. L'utilisation des termes « notre », « nos » et « nous » renvoie à LG Electronics Canada inc. et/ou à sa société mère LG Electronics inc., selon le contexte.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

02 STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE LG ELECTRONICS CANADA

STRUCTURE ET ACTIVITÉS

LG Electronics Canada inc. (LGECl) est une entreprise canadienne fondée en octobre 1986. LGECl est la filiale canadienne de LG Electronics inc. (LG), dont le siège social est situé à Séoul, en Corée du Sud, et qui est une entreprise innovante mondiale dans le domaine de la technologie et de l'électronique grand public. LGECl emploie environ 300 personnes au Canada, et LG emploie plus de 75 000 personnes à l'échelle mondiale.

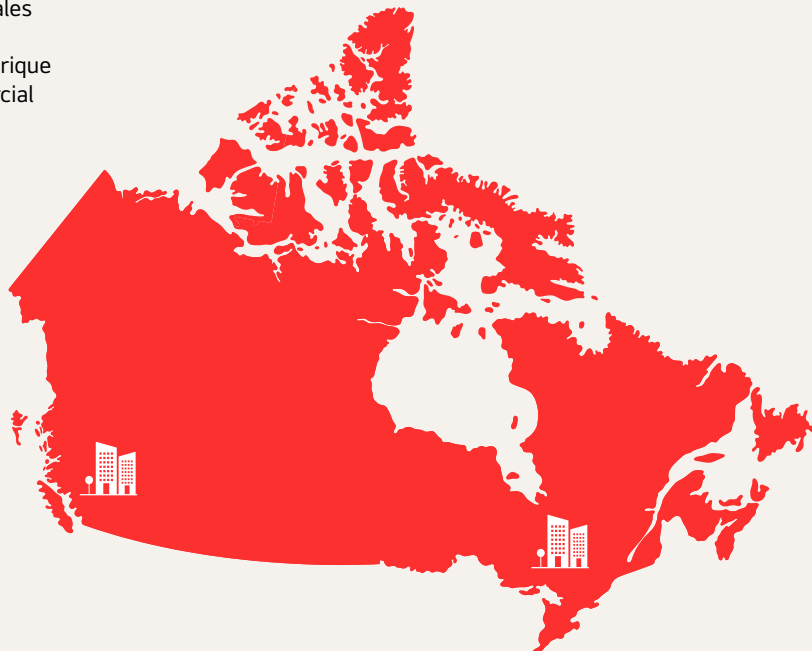
Le siège social de LGECl est situé à Toronto, en Ontario, et ses principaux entrepôts sont à Toronto et à Vancouver. La filiale canadienne est composée de trois unités commerciales : les solutions d'électroménagers pour la maison, les solutions médias et de divertissement et les solutions écoénergétiques. LGECl s'efforce d'offrir des produits primés et reconnus pour leur mariage entre style et technologie. Ces produits novateurs comprennent des téléviseurs, des solutions audio et des appareils portables, des électroménagers, des solutions résidentielles et commerciales d'amélioration de la qualité de l'air, des moniteurs et des ordinateurs portables, ainsi que des solutions d'affichage numérique OLED et à DEL de pointe. En tant que filiale du groupe commercial LG, LGECl est assujettie aux politiques générales de LG.

LGECl ne fabrique aucun produit et dépend d'autres entités (y compris des membres du groupe commercial LG) pour lui fournir des produits LG. LGECl est responsable du marketing, de la promotion, de la vente et de la distribution des produits et des services de LG au Canada. LGECl assure également le service après-vente et l'assistance technique à la clientèle, et met ses produits directement en vente auprès des clients par l'intermédiaire de la boutique en ligne de LG à l'adresse lg.com/ca_fr.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La chaîne d'approvisionnement mondiale de LG est très complexe et comprend des milliers de fournisseurs dans le monde entier. Notre chaîne d'approvisionnement comprend l'approvisionnement en matières premières, la conception, l'ingénierie et la fabrication de nos produits.

La chaîne d'approvisionnement en amont de LG comprend l'extraction de minéraux, l'assemblage et la fabrication des produits et des pièces, ainsi que le transport de ces articles vers le Canada. LG dépend d'un réseau de fournisseurs de premier rang pour l'approvisionnement en matériaux et en composants, et collabore avec ses fournisseurs dans le monde entier pour gérer les risques ESG associés aux violations des droits de la personne, aux enjeux liés à la main-d'œuvre, à l'exclusion des personnes défavorisées, et aux activités déloyales et contraires à l'éthique dans sa chaîne d'approvisionnement mondiale.



Rapport sur la lutte
contre le travail forcé dans les
chaînes d'approvisionnement
canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et
chaînes d'approvisionnement
de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures
de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail
forcé ou de travail des enfants
dans nos activités et notre
chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte
de revenus des personnes
les plus vulnérables

07 Formation des employés
sur le travail forcé
et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité
de nos programmes

09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

LGECI reconnaît que les cadres politiques et les documents contractuels font partie intégrante de l'atténuation des risques de travail forcé dans ses activités. Les politiques internes de LGECI précisent les attentes en matière de droits de la personne que nous avons pour les membres de nos équipes et leur fournissent des renseignements sur les procédures de gestion des griefs. Toutes les politiques sont accessibles sur l'intranet de LGECI ou sur notre [site Web mondial](#).



POLITIQUES EN VIGUEUR

- **Code de déontologie.** Définit le comportement que nous attendons que les membres de nos équipes adoptent les uns envers les autres, envers la clientèle, envers la concurrence et dans la collectivité en général.
- **Politique de dénonciation.** Favorise le respect de la réglementation en matière de dénonciation, qui prévoit un canal de signalement anonyme pour les membres de nos équipes (y compris les entrepreneurs), leur famille et leurs associés, afin qu'ils puissent soulever des questions graves qu'ils ne se sentent pas à l'aise d'aborder par d'autres voies, y compris des infractions à la loi.
- **Politique de santé et de sécurité au travail (politique interne de LGECI).** Décrit notre engagement envers la sécurité et la santé physiques et psychologiques de nos clients, des membres de nos équipes et de nos partenaires commerciaux.
- **Politique de sécurité et de santé et politique environnementale.** Ces deux politiques générales encouragent les parties prenantes internes et externes à faire tout leur possible pour préserver l'environnement et poursuivre un développement social durable en réduisant la consommation de ressources, en concevant des processus de production et des produits écologiques et en optimisant l'efficacité énergétique.
- **Politique mondiale en matière de travail.** Établit notre engagement à respecter les normes établies par l'ONU, l'OIT, l'OCDE et d'autres organismes internationaux du travail.
- **Politique de diversité et d'inclusion.** Souligne l'engagement de LG à valoriser et à respecter les contributions uniques de personnes d'origines diverses.
- **Code de conduite.** Fait la promotion de l'équité et de la transparence dans les activités quotidiennes de LG, afin d'assurer le développement sain de l'entreprise et de gagner la confiance de la clientèle en se conformant aux lois et aux réglementations en vigueur.
- **Code de conduite des fournisseurs de LGE.** Stipule les exigences de LG par rapport à ses fournisseurs afin qu'ils mettent en place un environnement de travail sécuritaire, respectent les droits de la personne de leurs employés, assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement et exercent leurs activités de manière éthique.
- **Principes mondiaux en matière de droits de la personne.** Expriment l'engagement de LG à respecter les droits et la dignité de toutes les parties prenantes, y compris le personnel, les fournisseurs, les résidents et les consommateurs, ainsi que la reconnaissance des normes internationales en matière de droits de la personne et l'adhésion à celles-ci.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

DILIGENCE RAISONNABLE

LGECI reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un cadre solide de gestion des risques qui permet d'anticiper les facteurs de risque et de guider les parties prenantes internes et externes dans la mise en œuvre de pratiques commerciales éthiques.

CODES DE LA RESPONSIBLE BUSINESS ALLIANCE (RBA)

Outre le respect de la législation, LG Electronics est membre de la Responsible Business Alliance (RBA), un organisme à but non lucratif composé d'entreprises qui déploient des efforts concertés pour créer une valeur durable pour la main-d'œuvre, l'environnement et les affaires.



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Sur la base du code de conduite de la RBA et d'autres normes internationales, LG a établi un code de conduite des fournisseurs, auquel doivent se conformer tous ses fournisseurs. Afin d'encourager le respect volontaire de notre code de conduite par nos fournisseurs, nous veillons à ce qu'il soit mentionné dans nos contrats d'achat et à remettre un guide à nos fournisseurs. Parmi plusieurs autres directives, le code de conduite des fournisseurs exige que les fournisseurs s'engagent à :

1. Respecter les droits de la personne des travailleurs;
2. Garantir un milieu de travail sécuritaire;
3. Offrir un lieu de travail respectueux de l'environnement;
4. Agir de manière éthique;
5. S'approvisionner de manière responsable en matériaux et minéraux;
6. S'engager dans la diligence et l'amélioration continue des politiques en matière de droits de la personne, de santé et sécurité, d'environnement et d'éthique.

Dans le cadre des mesures prises pour évaluer et traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants, LG met en œuvre un processus de vérification préalable lors de l'enregistrement de nouveaux fournisseurs afin de s'assurer que leur engagement envers le code de conduite des fournisseurs est possible et qu'il peut être respecté.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Pour évaluer les risques et les pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants, LG fait appel à plusieurs critères de référence. Conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, LG fait preuve de diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, comme il est décrit dans le présent rapport.

Pour soutenir la gestion systématique des risques ESG, LG a établi un processus d'inspection ESG pour les fournisseurs en amont, qui consiste en une auto-évaluation du fournisseur, une inspection sur place et une certification de conformité de la gestion ESG par un tiers. LG a renforcé ses capacités de gestion des risques liés aux fournisseurs en s'attaquant aux non-conformités des fournisseurs et en offrant une formation à la gestion ESG aux fournisseurs présentant un risque élevé et aux fournisseurs principaux au moyen d'inspections sur place. LG s'est également fixée comme objectif de vérifier les risques que présentent ses fournisseurs de premier rang tout en réduisant le taux de fournisseurs à risque élevé.

Pour améliorer la durabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, LG Electronics anticipe les facteurs de risque et s'efforce continuellement de gérer ces facteurs et d'atténuer les risques.

Dans le but d'évaluer les risques ESG de tous les fournisseurs de premier rang et de réduire le taux de fournisseurs à risque élevé, LG a mis en place un processus d'évaluation ESG des fournisseurs qu'elle applique continuellement pour veiller à la gestion systématique des risques ESG.

De plus, nos principaux fournisseurs procèdent à des auto-évaluations à l'aide d'une fiche d'évaluation portant sur la main-d'œuvre, les droits de la personne, la sécurité, la santé, l'environnement et l'éthique. Pour nos fournisseurs à risque élevé, nous proposons des mesures d'amélioration au moyen

d'évaluations et de consultations sur place. Une formation à la gestion ESG est également offerte aux fournisseurs et aux filiales à l'étranger afin de renforcer leurs capacités de gestion des risques opérationnels, de sorte que les fournisseurs puissent cerner et gérer les risques ESG de manière autonome.

AUTO-ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

LG Electronics procède à l'auto-évaluation de ses fournisseurs une fois par année. Une fiche d'évaluation approfondie que nous avons élaborée en appliquant le guide de la RBA est utilisée lors de ces évaluations. Nous effectuons des évaluations basées sur le système d'auto-évaluation ESG afin de renforcer le suivi des activités d'amélioration visant à remédier aux non-conformités. Les activités d'amélioration qui découlent des non-conformités sont enregistrées dans le système de gestion ESG. Les problèmes potentiels avec les fournisseurs, comme ceux liés à la main-d'œuvre, aux droits de la personne, à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à l'éthique, ont été cernés en conséquence et classés dans les catégories de risque faible, modéré et élevé. En 2024, des auto-évaluations ont été menées par 1 236 fournisseurs à l'échelle mondiale, et LG a réalisé des évaluations sur place auprès de 14 fournisseurs présentant un risque élevé. Elle a fourni des conseils sur les activités d'amélioration à ces fournisseurs afin de mieux comprendre les risques et de prendre des mesures préventives.

Résultats du questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs sur les risques liés à la responsabilité sociale des entreprises				
	2021	2022	2023	2024
Nombre de fournisseurs	1 289	1 231	1 266	1 236
Risque élevé	13	8	12	14
Proportion de fournisseurs à risque élevé	1,0%	0,7%	0,9%	1,1%

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

En 2024, LG a continué à fournir une formation à ses fournisseurs en partenariat avec une institution certifiée par la RBA afin d’améliorer l’objectivité des évaluations. Nous avons continué à réduire la proportion de fournisseurs présentant un risque élevé en améliorant et en appliquant le processus d’évaluation des risques pour nos fournisseurs. Pour la période de déclaration 2024, le nombre de

fournisseurs a augmenté, tout comme la proportion de fournisseurs à risque élevé, qui est passée de 0,9 % à 1,1 %. LG reste déterminée à atteindre une proportion de 0,5 % d’ici 2030. À l’avenir, nous prévoyons de soutenir les fournisseurs afin qu’ils puissent effectuer des évaluations de manière autonome.

Renseignements sur l’auto-évaluation ESG des fournisseurs (par région)				
Région	Risque élevé	Risque moyen	Risque faible	Total
Corée	4	106	228	338
Chine	3	62	333	398
Asie	3	99	244	346
Amérique	1	27	58	86
Europe/CEI	3	10	31	44
Moyen-Orient et Afrique	0	15	9	24
TOTAL	14	319	903	1 236

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d’approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d’approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l’efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

GESTION DES RISQUES SUR LES SITES DE PRODUCTION

En 2024, la RBA a adopté le questionnaire d'auto-évaluation sur les risques standard, qui permet de prendre en compte les risques intrinsèques comme le pays et l'industrie, comparativement au questionnaire d'auto-évaluation traditionnel précédent, qui était exclusivement déterminé par les réponses fournies. En tant que membre ordinaire de la RBA, LG Electronics a réalisé des auto-évaluations annuelles des risques de la RBA pour l'ensemble de ses 30 sites de production. Cet outil en ligne permet à LG de transmettre les résultats à plusieurs clients et prend en charge plusieurs langues. Le questionnaire d'auto-évaluation comprend environ 160 questions et donne un aperçu des niveaux de risque dans les domaines de la main-d'œuvre, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de l'éthique. En mettant directement en œuvre le questionnaire d'auto-évaluation de la RBA, LG peut procéder à des auto-évaluations de manière plus transparente et efficace, et affecter des ressources à des vérifications sur place.

Questionnaire d'auto-évaluation des risques pour les installations de LG			
Type de risque	Faible	Moyen	Élevé
Main-d'œuvre et droits de la personne	5	25	0
Santé et sécurité	5	21	4
Environnement	2	28	0
Éthique/fournisseur	14	16	0
TOTAL	8	22	0



LG n'a pas observé une tendance à l'amélioration significative par rapport à l'année précédente en raison de changements dans la méthode de notation (adoption du nouveau questionnaire d'auto-évaluation des risques), mais après un examen approfondi des résultats de chaque site, nous n'avons pas constaté de problèmes graves en matière de main-d'œuvre et de droits de la personne.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

- 01 Introduction
- 02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada
- 03 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 05 Mesures correctives
- 06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 08 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 09 Attestation signée

03 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

DÉCLARATION VISANT À CE QUE 100 % DES SITES DE PRODUCTION NE PRÉSENTENT AUCUN FACTEUR SIGNIFICATIF DE NON-CONFORMITÉ D'ICI 2030

Afin de réduire le travail forcé et les autres atteintes aux droits de la personne que nous pourrions causer ou auxquels nous pourrions contribuer sur nos sites de production, nous nous sommes fixé comme objectif d'améliorer tous nos sites de production jusqu'à ce que les facteurs significatifs de non-conformité soient complètement éliminés. En 2024, 90 % de nos sites de production n'ont soulevé aucun problème significatif de non-conformité. Nous sommes actuellement sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de 100 % d'ici 2030.

ACQUISITION DE LA CERTIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS LES SITES DE PRODUCTION

Les heures de travail excessives sont un élément de non-conformité courant pour nos fournisseurs. Dans certains cas, des horaires de travail excessifs dans les chaînes d'approvisionnement peuvent être un indicateur de travail forcé et présenter des risques à court ou à long terme pour la santé et la sécurité des travailleurs. Afin de réduire et de gérer le travail forcé, LG s'est engagée à ce que 100 % des sites de production mettent en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité certifié par un vérificateur indépendant d'ici 2030. LG est fière d'avoir obtenu la note de 100 % pour la certification du système de gestion de la santé et de la sécurité (norme ISO 45001) pour tous ses sites de production en 2023.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

04 GESTION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

VÉRIFICATIONS DES SITES COMMERCIAUX PAR DES TIERS

LG Electronics réalise chaque année des vérifications de ses principaux fournisseurs en faisant appel à des experts externes (cycle de trois ans pour chaque fournisseur) afin de garantir l'objectivité de l'évaluation des risques ESG et de renforcer les capacités de gestion des fournisseurs. La vérification est réalisée par un vérificateur tiers agréé conformément aux normes du programme d'évaluation validée de la RBA. Pour chaque élément de non-conformité, nous demandons des améliorations immédiates et vérifions les résultats de la mise en œuvre des améliorations au moyen d'une vérification de clôture.

En 2024, nous avons mené des vérifications auprès de 72 fournisseurs; 19 étaient en Corée et 53 à l'étranger, dont 26 en Chine. À l'issue de la vérification sur place, nous délivrons des certificats aux fournisseurs qui obtiennent une note égale ou supérieure à 80 sur 100 points. Les 72 fournisseurs ont tous reçu un certificat, mais 15 d'entre eux ont dû effectuer une deuxième vérification de clôture pour obtenir la certification.

En 2024, LG a réalisé 21 vérifications sur place, dont 5 vérifications dans le cadre du programme d'évaluation validée pour ses propres sites de production. Ces vérifications ont été réalisées par des vérificateurs tiers afin de garantir l'objectivité de l'évaluation et d'améliorer les capacités de gestion des risques de chaque site commercial. Sur les 21 vérifications, 19 ont été réalisées à l'initiative de clients et 2 à l'initiative de LG à des fins d'examen interne. Bien qu'il n'y ait pas eu de constatations graves comme la traite de personnes ou le travail forcé, LG continue de mettre en œuvre des plans d'amélioration à l'échelle de l'entreprise pour les constatations courantes, y compris les heures de travail, et, dès 2025, LG établira un programme d'inspection annuel pour ses filiales de production.

Les résultats des auto-évaluations des risques ESG et des mesures de diligence raisonnable sur place sont intégrés dans le processus d'évaluation des contrats d'achat de LG, ce qui favorise la conformité ESG.



Rapport sur la lutte
contre le travail forcé dans les
chaînes d'approvisionnement
canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et
chaînes d'approvisionnement
de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures
de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail
forcé ou de travail des enfants
dans nos activités et notre
chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte
de revenus des personnes
les plus vulnérables

07 Formation des employés
sur le travail forcé
et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité
de nos programmes

09 Attestation signée

04 GESTION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

MINÉRAIS DE CONFLIT

LG Electronics reconnaît qu'elle pourrait contribuer ou être directement liée au travail forcé en raison de l'utilisation de minerais de conflit et de certaines matières premières dans ses produits. Dans notre chaîne d'approvisionnement, nous sommes fortement exposés au risque, car divers produits de notre gamme sont fabriqués avec un ou plusieurs des quatre principaux minerais de conflit (étain, tantale, tungstène et or) ou avec les matières premières que sont le cobalt et le mica, y compris des produits de divertissement à domicile comme les téléviseurs, et des produits informatiques comme les moniteurs et les ordinateurs portables. LG continue de travailler avec les fournisseurs concernés pour évaluer, aider à comprendre et aborder, si possible, tout risque de travail forcé associé aux produits qui contiennent un ou plusieurs minerais de conflit, du cobalt ou du mica. Il s'agit notamment de rencontrer tous les fournisseurs de minerais de conflit ou les fonderies afin d'obtenir des renseignements permettant d'évaluer le risque de travail forcé, en obtenant de l'information sur leurs chaînes d'approvisionnement, leurs pratiques en matière d'approvisionnement et les systèmes de diligence raisonnable qu'ils ont mis en place.

LG a examiné les renseignements sur les pratiques d'approvisionnement fournis par les fournisseurs de minerais de conflit et de cobalt sur une base mensuelle et les a vérifiés au moyen d'une évaluation réalisée par un tiers indépendant. L'évaluation permet de vérifier si la fonderie met en œuvre des pratiques d'approvisionnement responsable en minerais et si elle se conforme aux normes du Risk Minerals Assurance Process (RMAP).



À la suite de la vérification de la RBA de 2024 réalisée à des fins d'auto-évaluation, nous avons élaboré une liste de vérification pour déterminer l'adéquation du système de gestion des minerais de conflit que nous appliquerons à partir de 2025, dans un effort d'amélioration continue du système de gestion. En 2024, conformément aux recommandations de la Responsible Minerals Initiative (RMI), 28 fonderies non conformes, y compris celles faisant l'objet de sanctions internationales, ou qui n'ont pas soumis leurs données de vérifications préalables, ont été exclues de notre chaîne d'approvisionnement.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

05 MESURES CORRECTIVES

Engagement à réduire le nombre de fournisseurs à risque élevé de 1,5 % à 0,5 % d'ici 2030

Afin d'améliorer la durabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, LG Electronics anticipe les facteurs de risque et s'efforce continuellement de gérer ces facteurs et d'atténuer les risques supplémentaires.

Dans le but d'évaluer les risques ESG de tous les fournisseurs de premier rang et de réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé, LG a mis en place un processus ESG à l'intention des fournisseurs qu'elle applique en permanence pour veiller à la gestion systématique des risques ESG.

De plus, les principaux fournisseurs de LG procèdent à des auto-évaluations à l'aide d'une fiche d'évaluation portant sur la main-d'œuvre, les droits de la personne, la sécurité, la santé, l'environnement et l'éthique. Pour les fournisseurs à risque élevé, LG propose des mesures d'amélioration au moyen d'évaluations et de consultations sur place.

Une formation à la gestion ESG est également offerte aux fournisseurs et aux filiales à l'étranger afin de renforcer leurs capacités de gestion des risques opérationnels, de sorte que les fournisseurs puissent cerner et gérer les risques ESG de manière autonome.

En 2024, le service d'assistance téléphonique pour les griefs des fournisseurs de LG a continué ses activités afin de traiter les griefs des fournisseurs, y compris le signalement de conduites contraires à l'éthique et d'autres violations de l'éthique ou des droits de la personne, afin de favoriser la transparence et la responsabilité.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

05 MESURES CORRECTIVES

Soutien aux fournisseurs à risque élevé

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ DE LA GESTION ESG

Afin de s'assurer de la pertinence des pratiques de gestion ESG, LG a collaboré avec des sociétés de certification reconnues à l'échelle mondiale comme SGS. Ces entreprises ont effectué des visites sur place en 2024 pour examiner les catégories ESG des fournisseurs à risque élevé, notamment la main-d'œuvre, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique d'entreprise, sur la base du code de conduite de la RBA.

Grâce à cet effort de collaboration, LG a apporté un soutien aux fournisseurs, leur permettant ainsi d'améliorer leurs capacités. Par la suite, des certificats de conformité ont été remis aux fournisseurs qui ont effectué l'inspection ESG et ont démontré des améliorations.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et
chaînes d'approvisionnement
de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures
de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail
forcé ou de travail des enfants
dans nos activités et notre
chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte
de revenus des personnes
les plus vulnérables

07 Formation des employés
sur le travail forcé
et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité
de nos programmes

09 Attestation signée

05 MESURES CORRECTIVES

Soutien à l'amélioration des capacités de gestion ESG du personnel et des fournisseurs mondiaux

En 2024, LG a poursuivi ses efforts pour favoriser une culture robuste axée sur les facteurs ESG grâce à de nombreux programmes de formation. Pour les fournisseurs, LG a fourni une formation sur son code de conduite des fournisseurs et sur le programme de gestion des risques qui y est associé, y compris la diligence raisonnable. Les gestionnaires des achats de LG ont suivi une formation sur le code de conduite des fournisseurs, la main-d'œuvre et les droits de la personne (y compris le travail forcé), la santé et la sécurité, l'environnement, l'éthique et la gestion des fournisseurs, ainsi que sur la gestion des risques ESG connexes.

Ces initiatives reflètent l'engagement de LG Electronics à améliorer les capacités de ses fournisseurs et à promouvoir des pratiques commerciales responsables et éthiques à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement.

En 2024, LGECI a observé une sensibilisation générale croissante de ses partenaires commerciaux (y compris les détaillants, les distributeurs et d'autres entreprises) à l'importance de la gestion des risques liés au travail forcé, ainsi qu'une augmentation des questions portant plus particulièrement sur les pratiques de LG Electronics en matière de gestion des risques liés au travail forcé. LGECI a reçu un nombre beaucoup plus important de questions concernant ses pratiques, tant dans le cadre des activités d'appel d'offres que dans celui de la gestion habituelle des contrats.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

06 LUTTE CONTRE LA PERTE DE REVENUS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Aucune mesure n'a été nécessaire. Aucun cas de ce type n'a été constaté dans la chaîne d'approvisionnement.



Rapport sur la lutte
contre le travail forcé dans les
chaînes d'approvisionnement
canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et
chaînes d'approvisionnement
de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures
de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail
forcé ou de travail des enfants
dans nos activités et notre
chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte
de revenus des personnes
les plus vulnérables

07 Formation des employés
sur le travail forcé
et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité
de nos programmes

09 Attestation signée

07 FORMATION DES EMPLOYÉS SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

En 2024, LGECI a poursuivi ses efforts afin de favoriser une culture robuste axée sur les facteurs ESG en proposant une formation en ligne fournie par la RBA sur la prévention du travail forcé. Cette formation est offerte à l'équipe de direction, y compris aux responsables des ressources humaines et aux services d'achat et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.



Rapport sur la lutte
contre le travail forcé dans les
chaînes d'approvisionnement
canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et
chaînes d'approvisionnement
de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures
de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail
forcé ou de travail des enfants
dans nos activités et notre
chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte
de revenus des personnes
les plus vulnérables

07 Formation des employés
sur le travail forcé
et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité
de nos programmes

09 Attestation signée

08 MESURE DE L'EFFICACITÉ DE NOS PROGRAMMES

LG Electronics donne la priorité aux initiatives ESG pour offrir de la valeur aux parties prenantes et aux clients. Nos activités d'achat jouent un rôle essentiel dans la création de valeur en cernant et en soutenant les fournisseurs concurrents.

En 2024, nous avons procédé à des évaluations complètes et mis en œuvre des mesures liées aux droits du travail, à la santé et à la sécurité, à la protection de l'environnement et à l'éthique d'entreprise à l'échelle de notre chaîne d'approvisionnement. Ces efforts s'inscrivent dans les normes de la RBA et dans notre code de déontologie.

La participation accrue aux auto-évaluations, tant à l'échelle mondiale que locale, indique que davantage de fournisseurs améliorent de manière proactive les conditions de travail, ce qui favorise une chaîne d'approvisionnement plus durable.

Afin de garantir une gestion efficace, nous avons mis en place un processus axé sur les fournisseurs qui comprend des auto-inspections, des inspections sur place et la certification de la conformité de la gestion ESG par un tiers. Ce processus est parfaitement intégré au système de gestion ESG de nos fournisseurs.

Nous renforçons activement les capacités de gestion des risques de nos fournisseurs en prenant des mesures ciblées pour remédier aux éléments de non-conformité et en offrant une formation à la gestion ESG lors des inspections sur place, en particulier pour les fournisseurs importants et présentant un risque élevé.

Pour l'avenir, nous restons déterminés à réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé, à évaluer continuellement les risques liés au travail forcé et à renforcer la gestion des risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement, tant en interne qu'à l'externe, afin d'atténuer les risques. Ces efforts seront intégrés dans nos systèmes de gestion actuels et futurs.



Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

01 Introduction

02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada

03 Politiques et procédures de diligence raisonnable

04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

05 Mesures correctives

06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

08 Mesure de l'efficacité de nos programmes

09 Attestation signée

09 ATTESTATION SIGNÉE

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour LG Electronics Canada inc. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année du rapport susmentionnée.

Nom complet	Sangyounp Lee
Titre	CFO
Date	05/26/2025
Signature	 Sangyounp Lee (May 26, 2025 14:47 EDT)

J'ai l'autorisation de représenter LG Electronics Canada inc.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes 2024

- 01 Introduction
- 02 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de LG Electronics Canada
- 03 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 04 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 05 Mesures correctives
- 06 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 07 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 08 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 09 Attestation signée